

LLO-NB : Vers une vraie collaboration de nos deux communautés de langues officielles

Mémoire de la Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick déposée aux Commissaires chargés de la révision de la *Loi sur les Langues officielles du Nouveau-Brunswick* dans le cadre de la révision de 2021



Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick
224, rue St-George, Bureau 102
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 0V1
Tél. : 506.857.0926
Courriel : fjfnb@fjfnb.nb.ca
Site internet : www.fjfnb.nb.ca

Table des matières

<i>Introduction</i>	4
<i>Pour une équité réelle de la dualité linguistique</i>	5
La Loi sur les Langues Officielles du Nouveau-Brunswick, une prémisse pour l'ensemble des lois néo-brunswickoises	5
<i>Promotion et rétention : Un projet de société</i>	7
Le bilinguisme, un atout pour la société	7
Une réelle mise en œuvre de la Loi sur les Langues Officielles du Nouveau-Brunswick	8
Immigration et francophonie vont de paires	10
<i>Langues officielles, éducation et services : une combinaison gagnante</i>	11
Apprendre, comprendre et utiliser le français et l'anglais – une compétence essentielle au développement des communautés de la province	12
Mettre de l'emphase sur le décloisonnement des communautés	13
<i>Conclusion</i>	15

Introduction

La Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick, aussi connue sous l'appellation FJFNB, est l'organisme de représentation de la jeunesse francophone et acadienne des 22 écoles secondaires francophones de la province et de ses intérêts. Fondée en 1971, la FJFNB a comme mission d'assurer la construction identitaire et culturelle, le développement du leadership et l'engagement communautaire et citoyen chez les jeunes. L'organisme aspire à un avenir où la jeunesse francophone et acadienne s'affirme fièrement dans sa langue et sa culture au sein de la société.

Les langues officielles faisant parties intégrantes de la structure sociétale de la province et de l'organisme, il était primordial pour la FJFNB et ses membres de déposer des recommandations dans le cadre des consultations pour la révision de la *Loi sur les Langues Officielles du Nouveau-Brunswick (LLO-NB)* menées par le gouvernement provincial, afin d'assurer la prise en compte du point de vue des générations à venir dans l'élaboration du futur de notre belle province qu'est le Nouveau-Brunswick.

Ce rapport fera plus particulièrement état de la situation sous une lentille jeunesse, dans l'optique de prospérité de nos collectivités dans un avenir rapproché. Nous aborderons entre autres les questions de la suprématie de la *LLO-NB*, d'immigration, de sécurité linguistique et d'accessibilités des services. Cependant, les autres préoccupations soulevées par les Commissaires Finn et McLaughlin, seront également abordées. Étant donné la relation de proximité entre les questions de langues officielles et l'impact de ces dernières sur l'ensemble des citoyennes et citoyens, il est primordial de constater que le rapport qui existe entre les communautés du Nouveau-Brunswick ne fait que renforcer la vitalité de notre province.

Pour une équité réelle de la dualité linguistique

En ces temps incertains, il est du devoir du gouvernement provincial d'assurer que l'ensemble de ces citoyennes et citoyens détiennent les outils nécessaires afin d'assurer la pérennité de leurs communautés. Malgré la bonne volonté de tous les intervenants, nous remarquons une disparité entre la théorie des documents légaux entourant les langues officielles, soit le français et l'anglais, et la réalité sur le terrain, dans la majorité des communautés de langues officielles en situation minoritaire. Afin d'agir en sa qualité de leader, le gouvernement doit se pencher davantage sur les priorités en termes d'implantation réelle de la *LLO-NB* dans le quotidien de ses citoyennes et citoyens, tout en assurant une collaboration de très près avec l'ensemble des ministères dans l'actualisation de cette Loi à l'interne.

La *Loi sur les Langues Officielles du Nouveau-Brunswick*, une prémisse pour l'ensemble des lois néo-brunswickoises

Le gouvernement provincial a un rôle primordial à jouer lorsque vient le temps d'établir les normes d'application de ses documents légaux, la *LLO-NB* n'y faisant pas exception. Cependant, les jeunes francophones de la province remarquent que cette loi en particulier ne semble pas faire l'objet d'une mise en œuvre aussi constante et persuasive qu'elle ne le devrait. Nous pensons qu'il est du devoir des élus provinciaux d'assurer que ce document soit réellement pris en compte et respecté au sein des instances de services découlant du gouvernement, ainsi que par les compagnies qui se situent sur le territoire néo-brunswickois. Le gouvernement est responsable de mettre en place un système simple qui permettra à l'ensemble des citoyennes et citoyens de comprendre l'importance d'une telle loi. Cette éducation peut être conduite par la voie de formation et de campagne de sensibilisation. Sachant qu'une telle implémentation nécessite des ressources humaines et financières, il est du devoir des dirigeants de veiller à ce que le budget provincial inclut suffisamment de fonds en ce sens. En attribuant plus de ressources pour la formation et l'utilisation, les gens du Nouveau-Brunswick seront bien mieux outillés pour assurer le respect des langues officielles.

Outre la mise en place des actions proposées, plusieurs autres opportunités peuvent être considérées dans le but de bâtir une approche plus favorable à l'application concrète de la *LLO-NB* partout dans la province. La révision de la loi semble un avenue tout indiqué pour aborder la question de suprématie de cette dernière. Les jeunes néo-brunswickois ont fait part de leur inquiétude quant à l'importance attribuée à la *LLO-NB* en rapport aux autres lois, politiques et règlements provinciaux lors d'une rencontre du Conseil de Direction de la Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick en juillet dernier. Actuellement, les mesures utilisées pour faire sûr que la totalité des documents légaux se conforment à la *LLO-NB* ne semblent pas être efficace. En effet, rien ne semble indiquer dans la présente loi une obligation de conformité à celle-ci. Les jeunes croient qu'il est du ressort du gouvernement provincial d'implanter un système de redevabilité envers les langues officielles, passant justement par la primauté de la *LLO-NB* sur les autres lois de la province.

Enfin, les membres de la Fédération de jeunes francophones du Nouveau-Brunswick croient fortement en la notion de « loi parapluie ». Ce principe s'explique par le fait de toujours se rapporter à ce qui est indiqué au sein de ladite loi pour l'élaboration et l'application de tous les documents légaux d'un État donné. À titre illustratif, nous pouvons penser au terme « queer », qui englobe l'ensemble des identités qu'une personne de la communauté 2LGBTQIA+ puissent avoir. Non seulement cette façon de faire rehausse la qualité d'une communauté, cette idée a le potentiel de créer un sentiment d'appartenance globale aux deux langues officielles tout en rehaussant le respect que les deux communautés linguistiques ont l'une envers l'autre.

La Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick recommande que le gouvernement implante un système de redevabilité à la Loi sur les Langues Officielles du Nouveau-Brunswick au sein de sa structure légale et pratique. De plus, la FJFNB encourage le financement d'initiative d'éducation auprès de ses employées et employés, ainsi que dans les différentes communautés de la province.

Promotion et rétention : Un projet de société

Il est évident qu'un document de haute importance comme la *LLO-NB* doit être connu et compris par la société à laquelle il se rattache. Le gouvernement doit agir en sa qualité de leader afin d'en faire la promotion auprès de ses citoyennes et citoyens, de ses employées et employés, ainsi qu'aux organismes qui œuvrent sur le territoire néo-brunswickois. La réussite d'une initiative de sensibilisation a cependant ses limites si le gouvernement en place ne croit pas au sérieux d'un tel projet. C'est pourquoi les jeunes estiment qu'il est plus que temps de briser les barrières invisibles et les silos, afin que l'ensemble de la société puisse profiter de services équitables dans la langue de son choix partout au Nouveau-Brunswick. Il importe également que ces initiatives se transposent dans les priorités du gouvernement, notamment en termes de rétention de sa population et d'immigration.

Le bilinguisme, un atout pour la société

Avant toute chose, il est primordial de noter que la préservation des deux langues officielles devrait être l'affaire de tous les gens du Nouveau-Brunswick. Le français, au même titre que l'anglais, fait parti de l'héritage socio-culturel de notre coin de pays. Il est plus que temps que les membres de la société civile voient concrètement les bienfaits de s'exprimer de manière fluide dans plus qu'une seule et unique langue. Ce travail de promotion auprès de la société commence certes par l'éducation, mais doit absolument se propager dans toutes les sphères de la vie des individus.

Nous sommes loin de l'ère où la France affrontait l'Angleterre dans les tranchées. Toutefois, les mentalités de plusieurs citoyennes et citoyens sont malheureusement restées ancrés dans le passé. Nous voyons encore trop souvent des manifestations anti-francophones, ou des extrémistes évoquant l'assimilation imminente de la francophonie si cette dernière se tourne un peu plus vers le bilinguisme. Les nouvelles générations ont compris il y a longtemps que les deux langues ne sont pas mutuellement exclusives, et qu'il y a un réel atout à pouvoir comprendre et utiliser le français et l'anglais de façon

courante. La question la plus sensible en ce sens est certainement celle des emplois au sein de la province. En effet, il n'est pas rare d'entendre les gens d'une communauté linguistique blâmer l'autre pour son manque d'emplois. De même, des discours axés sur la perte d'une culture au profit de l'autre est encore très présent dans la société. L'écart qui se creuse de plus en plus entre les francophones et les anglophones de la province pourrait certainement être pallié si les gens comprenaient mieux les avantages et les cultures de leur concitoyennes et concitoyens.

La Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick recommande donc que le gouvernement mette en place un programme de promotion démystifiant la Loi sur les Langues Officielles et les bienfaits d'apprendre plus d'une langue auprès de sa population.

Une réelle mise en œuvre de la *Loi sur les Langues Officielles du Nouveau-Brunswick*

Bien qu'en théorie, la *LLO-NB* assure que les citoyennes et citoyens sont servis dans la langue de leur choix, ce n'est malheureusement pas ce qui est observé au sein de la société du Nouveau-Brunswick. Actuellement, le constat qui est fait par la jeunesse en ce qui a trait à l'application concrète de la *LLO-NB* n'est pas des plus positif. En effet, on remarque que les services offerts aux communautés de langues officielles en situation minoritaire ne sont que de surface. Dans les grands centres où la majorité est anglophone, le typique « Hello / Bonjour » est souvent la limite d'expression française des employées et employés de la fonction publique. Il est difficile de recevoir des services en français, malgré la nécessité de ces derniers. De plus, cette attitude est très présente dans les entreprises à travers la province.

Le Nouveau-Brunswick est déjà un chef de file en ce qui a trait aux langues officielles, du fait qu'elle est la seule province au Canada à en y reconnaître deux. Le leadership des dirigeants de l'époque doit continuer de transparaître à travers les dirigeants actuels si la province souhaite « établir des liens solides entre les deux communautés linguistiques afin d'améliorer la cohésion sociale et la réussite économique

du Nouveau-Brunswick »¹. Comme le souligne les Commissaires dans leur document de réflexion, « les recommandations [...] découlant de cet examen permettront de renforcer la capacité de la province à offrir des services de qualité aux Néo-Brunswickois dans les deux langues officielles ». En ayant une réelle offre active dans les deux langues, le gouvernement renforcera l'équité, permettant à ces citoyennes et citoyens d'en comprendre l'importance. En démontrant que ni le français, ni l'anglais est plus haut placé que l'autre langue, malgré certaines situations du contexte minoritaire, les élues et élus tracent le chemin vers un Nouveau-Brunswick pleinement ouvert sur soi et sur l'autre.

Bien que nous n'ayons pas la solution absolue à tous les enjeux entourant la dualité linguistique, la FJFNB croit fortement que de démystifier les défis entourant l'apprentissage d'une autre langue profiterait non seulement aux individus comme tel, mais également à l'ensemble de la population. En effet, en permettant aux gens ordinaires de prendre activement part à des opportunités liées au développement de compétences linguistiques, les chances qu'ils désirent aller à la rencontre de l'autre communauté linguistique augmentent drastiquement. Nous savons que le gouvernement a comme inquiétude la rivalité entre les francophones et les anglophones, alors accentuer les bienfaits du bilinguisme faciliterait grandement la cohésion.

Enfin, malgré le fait que le Nouveau-Brunswick soit doté d'un Commissaire aux Langues Officielles, ce dernier ne peut forcer l'application de la loi, du fait qu'il n'est pas totalement indépendant du gouvernement. Les jeunes croient fortement que son rôle devrait être mieux défini, tout en lui accordant le plein pouvoir de sanction de la *LLO-NB*. Par exemple, si une loi va à l'encontre de la *LLO-NB*, il devrait être en mesure de demander des changements pour que cette loi se conforme. En ce sens, le processus de plainte se doit d'être bien établi, de même que le processus de révision des lois, afin que le Commissaire soit en mesure d'obliger le respect de la loi et d'octroyer des sanctions en cas d'infraction de la *LLO-NB*. Ses rapports devraient supplanter les décisions de la Chambre, dans l'optique où il s'agit de recommandations justes et équitables.

¹ GNB (2021), Révision de la Loi sur les Langues Officielles et amélioration de l'apprentissage d'une langue seconde au Nouveau-Brunswick : consultation 2021, Document PDF

La Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick recommande l'implantation d'une formation obligatoire sur l'apprentissage des deux langues officielles, soit le français et l'anglais, auprès de ses employées et employés et de ses élues et élus. Cette formation devra être accompagnée de rencontres fréquentes permettant aux participantes et participants de pratiquer l'utilisation de leur langue seconde.

La Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick recommande également de donner au Commissaire aux Langues Officielles le plein pouvoir de gestion, de mise en œuvre et de sanction de la Loi sur les Langues Officielles du Nouveau-Brunswick.

Immigration et francophonie vont de paires

Nous aurions tort de passer sous silence cette portion importante de la vitalité de la francophonie au Nouveau-Brunswick. Sans vouloir entrer trop dans les détails, pour assurer la pérennité de la langue française en situation minoritaire, la province se doit d'être plus avant-gardiste en ce qui concerne sa cible d'immigration francophone. Pour reprendre les propos de la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick :

« En matière d'immigration francophone, la cible du gouvernement du Nouveau-Brunswick est de 33 % d'ici 2024. Bien que cela représente la proportion actuelle de francophones au sein de la province, pareille cible n'est pas suffisante afin de contrer les effets de la pénurie de main d'œuvre francophone, d'employés bilingues et la baisse relative du poids démographique des francophones dans la province. À défaut d'une cible de 50 % en matière d'immigration francophone, la politique du gouvernement constituerait une politique d'immigration assimilatrice, puisque l'écart entre la population francophone et anglophone continuera de s'accroître »².

² Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (2021), mémoire présenté dans le cadre de la révision de la Loi sur les Langues Officielles 2021, document PDF

Pour faire écho aux propos de l'organisme porte-parole de la province, bien que les jeunes reconnaissent les atouts que peut apporter une pluralité linguistique chez un individu et une société, le gouvernement ne peut se fermer les yeux sur le déclin de sa population francophone. L'immigration est un avenue tout indiqué pour assurer le développement continu de la francophonie néo-brunswickoise.

La Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick recommande au gouvernement d'évaluer annuellement l'effet qu'a sa politique d'immigration sur le poids démographique de la communauté de langue française de la province et à prendre, le cas échéant, les mesures correctives afin de s'assurer que toute conséquence négative pour sa vitalité soit corrigée.

Langues officielles, éducation et services : une combinaison gagnante

Les jeunes sont conscients de l'importance de la dualité linguistique pour la province du Nouveau-Brunswick. Cette dernière aura un impact direct sur leur avenir, leur carrière et leur décision de rester ou non dans la province. C'est pourquoi il semble judicieux d'aborder la question de l'éducation à ce moment-ci. Cependant, nous tenons à placer une mise en garde au sujet de l'agglomération de la question de l'éducation à celle de la LLO-NB, étant donné qu'il s'agit de dossiers complément différents. Le bilinguisme, la dualité et la sécurité linguistique importe à l'éducation, mais il ne faut pas confondre l'application de la loi aux exigences en lien avec les deux systèmes éducatifs.

Qu'on parle d'ayants-droits, de familles exogames, de nouveaux arrivants, ou d'immersion, la question de la langue en éducation demeure. Il s'agit de bien plus que de vouloir que l'ensemble des élèves terminant leur parcours scolaire au sein du système publique soit en mesure d'utiliser les deux langues officielles. Le système d'éducation francophone a une double finalité – soit l'apprentissage et l'identité culturelle, ce que le système d'éducation anglophone n'a pas. Cette différence est l'une des multiples

disparités entre les écoles francophones et anglophones qui est à prendre en considération, pour ne nommer que celle-ci.

Apprendre, comprendre et utiliser le français et l'anglais – une compétence essentielle au développement des communautés de la province

Dans un monde idéal, il est bien entendu que les citoyennes et citoyens d'une province bilingue puissent à tous les moins se débrouiller dans les deux langues. Ce n'est malheureusement pas le cas du Nouveau-Brunswick. Comme mentionné plus haut dans ce mémoire, il y a un grand manque dans la compréhension des avantages et de l'importance pour un individu de posséder la capacité de s'exprimer dans plus d'une langue. Outre la mise en garde ci-dessus, la jeunesse francophone croyait pertinent de mentionner quelques avenues à explorer.

Nous remarquons certainement un manque au niveau de la transmission du français et de l'anglais au sein des écoles. L'enseignement d'une langue ne devrait pas être bâclé lorsqu'il ne s'agit pas de la langue du système dans lequel celle-ci est enseigné – c'est-à-dire que la façon dont l'anglais est enseigné devrait être tout aussi important dans une école francophone que l'enseignement du français, et l'enseignement du français dans une école anglophone en rapport à l'enseignement de l'anglais. Ce principe pourrait évidemment être exploité au sein de la société de manière générale. Il devrait également y avoir plus d'opportunité pour les élèves des systèmes francophones et anglophones de se rencontrer et de discuter.

L'apprentissage d'une langue ne se fait en revanche pas qu'à l'école. Au contraire, un langage est maîtrisé lorsque son utilisatrice ou utilisateur le pratique de façon courante. De prime abord, l'apprentissage commence à la maison. Les parents ont un rôle crucial à jouer en ce qui concerne le développement linguistique de leur enfant, et la perception de ces derniers envers les autres communautés de langues. Cela dit, il serait pertinent d'inclure au sein des curriculums des garderies éducatives des apprentissages dans les deux langues. À noter que ce genre d'initiative ne relève pas de la *LLO-NB*

directement, mais cette dernière peut mettre l'emphasis sur l'importance de telles pratiques.

En ce qui concerne le bilinguisme, si le gouvernement désire réellement que les jeunes de l'ensemble des écoles du système public d'éducation maîtrisent la langue de la minorité, soit le français, il n'y a rien de plus efficace que l'immersion. Trop souvent la politiaillerie entre en ligne de compte lorsqu'on parle des écoles d'immersion, du niveau d'entrée des jeunes à ce programme, ou de sa pertinence. En revanche, l'immersion actuelle n'est pas des plus propices à l'apprentissage de la langue seconde, étant donné que les élèves y étant inscrits sont surtout en contact avec leurs camarades anglophones. Baigner dans un environnement linguistique majoritaire ne fait que renforcer l'idée que le français n'est utile que pour l'école. Ainsi, un système d'immersion géré par le secteur francophone pourrait faire en sorte que les jeunes qui graduent des programmes d'immersion ne perdent pas leur français dans les 5 années suivantes, du fait qu'ils l'auraient pratiqué autrement, tout en saisissant mieux les avantages. Pour ce qui est de l'anglais, bien qu'il n'y ait pas de système d'immersion, la *loi sur l'éducation* devrait comporter une section assurant que les modalités de la *LLO-NB* soient prise en charge et respecté.

Enfin, malgré le désir du gouvernement provincial de voir une majorité de ces citoyennes et citoyens parler les deux langues officielles, nous devons nous assurer de conserver les instances d'apprentissage francophones de notre province, autant le système d'éducation publique que les instances post-secondaires. La poursuite d'études dans la langue de son choix constitue un droit pour les individus de la province et au Canada.

Mettre de l'emphasis sur le décloisonnement des communautés

Dans l'optique de faciliter l'utilisation des services en ligne offert par le gouvernement provincial, ce dernier se doit de revoir l'entièreté de son site web. En effet, le site actuel n'est pas des plus convivial.

La FJFNB ne pouvait passer sous silence la question de l'accès de toutes les régions du Nouveau-Brunswick à une connexion de bande passante internet à haute vitesse, ainsi qu'à un réseau cellulaire stable partout dans la province. Il est insensé qu'en 2021, il y a encore des endroits dans la province où il n'y a aucun réseau cellulaire. D'une part, ce manquement met en danger les citoyens, puisqu'ils ne sont pas en mesure de contacter ni les urgences, ni les membres de leur famille en cas d'accident. D'autre part, de plus en plus de services gouvernementaux sont retiré des communautés pour être placé en ligne. Nous nous posons la question à savoir comment les citoyens qui n'ont ni accès à internet haute vitesse, ni à un endroit physique pour aller chercher leurs services, vont faire pour aller chercher leurs services.

La Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick recommande que le gouvernement assure à l'ensemble de sa population un accès à internet haute vitesse et à un réseau cellulaire stable et fiable, quelle que soit la localisation de ses citoyens, afin d'obtenir les services du gouvernement au même titre que tous.

Conclusion

Afin de bonifier davantage la cohésion sociale et d'assurer le plein épanouissement des deux langues officielles du Nouveau-Brunswick, il est essentiel que l'ensemble de la population travaille ensemble et commence à se concerter réellement. La révision de la *Loi sur les Langues Officielles du Nouveau-Brunswick* est bien entendu un pas, en ce sens, dans l'optique où les recommandations faites par les Commissaires sont plus que prise en considération, mais bien appliquées par le gouvernement. En tenant en compte les consultations que les Commissaires ont fait au courant des derniers mois, nous sommes confiants que le gouvernement réussira à trouver les solutions les plus adéquates pour la prospérité de la province et de ces citoyennes et citoyens.

Pour récapituler, la Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick propose aux Commissaires Finn et McLaughlin, ainsi qu'à l'ensemble du gouvernement provincial, de prendre en compte les recommandations suivantes pour la révision de la *LLO-NB*:

- La Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick recommande que le gouvernement implante un système de redevabilité à la Loi sur les Langues Officielles du Nouveau-Brunswick au sein de sa structure légale et pratique. De plus, la FJFNB encourage le financement d'initiative d'éducation auprès de ses employées et employés, ainsi que dans les différentes communautés de la province.
- La Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick recommande donc que le gouvernement mette en place un programme de promotion démystifiant la Loi sur les Langues Officielles et les bienfaits d'apprendre plus d'une langue auprès de sa population.
- La Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick recommande l'implantation d'une formation obligatoire sur l'apprentissage des deux langues officielles, soit le français et l'anglais, auprès de ses employées et employés et de ses élues et élus. Cette formation devra être accompagnée de rencontres

fréquentes permettant aux participantes et participants de pratiquer l'utilisation de leur langue seconde.

- La Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick recommande également de donner au Commissaire aux Langues Officielles le plein pouvoir de gestion, de mise en œuvre et de sanction de la Loi sur les Langues Officielles du Nouveau-Brunswick.
- La Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick recommande au gouvernement d'évaluer annuellement l'effet qu'a sa politique d'immigration sur le poids démographique de la communauté de langue française de la province et à prendre, le cas échéant, les mesures correctives afin de s'assurer que toute conséquence négative pour sa vitalité soit corrigée.
- La Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick recommande que le gouvernement assure à l'ensemble de sa population un accès à internet haute vitesse et à un réseau cellulaire stable et fiable, quelle que soit la localisation de ses citoyens.